

INFORMATIONS D.F.C.I.

LE GUET TERRESTRE ET AERIEN

les moyens intervenant dans la détection

La rapidité d'intervention est un élément fondamental dans la lutte contre les incendies de forêts. Il est donc essentiel que les feux soient détectés au plus vite dès leur éclosion.

Conscients de cette nécessité, les services responsables de la prévention et de la lutte ont développé divers moyens de détection, tant terrestres qu'aériens, pour parvenir à de véritables réseaux prenant en charge le guet, l'alerte et la première intervention.

Ces moyens interviennent de façon complémentaire et les réseaux ainsi formés sont spécifiques à chaque département.

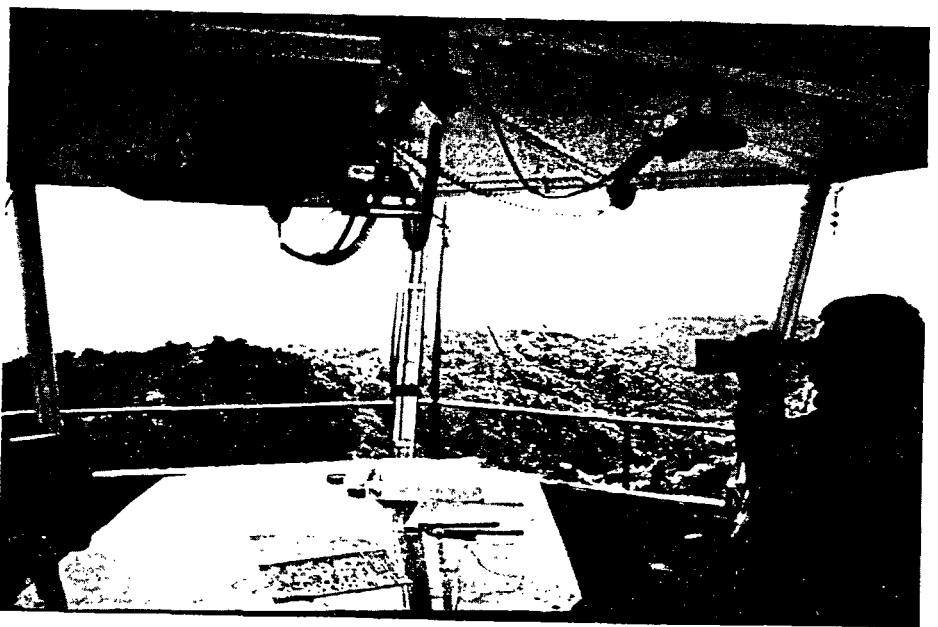


Photo R. Schiano

Intérieur de la vigie de Lambesc : guetteur, cartes, équipements radio.

SOMMAIRE

Le réseau de l'Hérault	2-3
En bref : La vigie de Valliguières	3
En bref : Pour le choix de l'implantation des vigies : cartographie des zones vues et non vues	4
Le réseau des Bouches du Rhône	4-5
Les reconnaissances à vue	6
Les autres moyens contribuant à la détection	7
En bref : Compte rendu d'intervention sur le feu naissant par une patrouille forestière "Dangel"	7
Lu pour vous	8

«INFORMATIONS DFCI»

Documentation Forêt Méditerranéenne et Incendie - CEMAGREF - B.P. 31
13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01
Tél. 42.28.93 10

Périodicité : Trimestrielle

Rédacteur en chef : Raymond SCHIANO

Comité de rédaction : M. EGLOFF, E. ANZIANI, P. DEBLAISE, P. DELABRAZE, A. CHALLOT, J. P. GAUTIER, J. P. SAEZ, C. PICARD

Directeur de la publication :
G. PAURIOL

Imprimeur : «La Mandragore»
36 bd Giraud 13014 Marseille

Edité avec la participation financière du Conseil Régional P.A.C.A.

C'est donc en fait de l'ensemble des moyens intervenant dans la détection qu'il sera question dans ces pages, à l'exception de la détection automatique, testée dans plusieurs départements et abandonnée dans les Bouches du Rhône (cf. Information DFC n°4 et 5).

LE RESEAU DU DEPARTEMENT

Grâce à une politique dynamique et à une bonne collaboration inter-services, le département a obtenu

Le réseau de surveillance, relié au CODIS, s'articule sur les tours de guet et les RAV*, à quoi s'ajoutent les vigies forestiers-sapeurs et comités communaux feux de forêts, et les déplacements et renseignements émanant des postiers, agents EDF, gardes-chasse et pêche, scouts,...

LES TOURS DE GUET

Au nombre de 20 et occupées par des sapeurs-pompiers volontaires, elles sont opérationnelles du 1^{er} juillet au 15 septembre et au-delà si nécessaire.

Le rôle des guetteurs est de signaler au CODIS toute fumée aper-

çue, avec ses gisements, couleur et évolution. Un recoupement par d'autres tours permet de localiser l'incendie et sa gravité potentielle. Cela se fait rapidement, en de brefs échanges radio. Le feu localisé, le CODIS analyse sur carte le couvert végétal et l'accessibilité, et dirige les moyens appropriés vers le sinistre. Simultanément, les avions légers d'intervention et les forestiers-sapeurs sont alertés, afin de pouvoir "matraquer" les feux. Cette surveillance est continue de

FORESTIERS-SAPEURS

11h à 20h, et elle est prolongée en cas de risque très sévère.

Durant toute la période de risque, ceux-ci sont placés (pour emploi) aux ordres du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, afin de maintenir l'unicité de commandement.

Sept vigies Forestiers-Sapeurs, équipées de CCFM*, complètent le réseau des tours de guet, de 11h à 20h. De plus, 24 patrouilles constituées de DANGEL 4x4 dotés de 600 litres d'eau et d'une motopompe pratiquent l'ilotage dans un secteur délimité ou quar-

et signalent au CODIS le nombre et la localisation des patrouilles.

• **Patrouilles DDSIS** : conduites par les 75 corps de Sapeurs-Pompiers, notamment dans les zones d'ombres des tours de guet, elles sont aussi en liaison radio avec le CODIS.

• **Unité Temporaire d'Intervention** : cette unité patrouille en permanence dans la zone sensible du Montpellieret ; elle est constituée d'une VLTT*, de 3 CCFM*, d'1 CCF* et 1 CCGC*.

• **Patrouilles de surveillance DDAF, ONF, ONC*, Gendarmerie** :

- La DDAF et l'ONF disposent de véhicules équipés de radios, qui patrouillent dans le cadre de leurs activités et signalent au CODIS feux ou fumées ; de plus, l'ONF met en place les dimanches et jours fériés 9 véhicules surveillant plus particulièrement les forêts domaniales.

- Les agents de l'ONC, ainsi que les gardes des Fédérations Départementales de Chasse et de Pêche, sont dotés d'émetteurs-récepteurs utilisant une fréquence propre que le CODIS peut recevoir.

- La Gendarmerie participe à la surveillance motorisée, dans le cadre normal de ses déplacements. Le secteur Nord de Montpellier, très sensible, voit sa surveillance renforcée, notamment par un supplément d'effectif de gendarmeries ; les brigades du secteur interviennent grâce à des émetteurs-récepteurs fournis par la DDSIS.

• **PTT, EDF, Scouts, Tour de Contrôle** :

- Un autocollant avec le numéro de téléphone du CODIS est apposé sur le tableau de bord de tous les véhicules des Postes, d'EDF et médecins de campagne qui circulent en zone rurale. Plus de 500 véhicules peuvent ainsi contribuer à raccourcir les délais d'alerte.



Photo DDSIS Hérault.

Patrouille équestre.

que, avec ses gisements, couleur et évolution. Un recoupement par d'autres tours permet de localiser l'incendie et sa gravité potentielle. Cela se fait rapidement, en de brefs échanges radio. Le feu localisé, le CODIS analyse sur carte le couvert végétal et l'accessibilité, et dirige les moyens appropriés vers le sinistre. Simultanément, les avions légers d'intervention et les forestiers-sapeurs sont alertés, afin de pouvoir "matraquer" les feux. Cette surveillance est continue de

tier, de 11h à 20h également. En liaison radio avec les tours les plus proches et le CODIS, leur rôle est de prévenir celui-ci et d'intervenir sur tout feu naissant.

LES AUTRES INTERVENANTS

• **Patrouilles forestières de coordination** : au nombre de 5, elles coordonnent l'action des patrouilles armées de leur secteur

DE L'HERAULT

ces dernières années des résultats encourageants



Photo DDSIS Hérault

— Des groupes de scouts en camp d'été dans le département sont intégrés au dispositif, après une journée d'information.

— La tour de Fréjorgues, en liaison radio avec le CODIS, peut également lui transmettre tous renseignements provenant des avions de ligne.

• Les patrouilles équestres :

C'est un peu la "spécialité" du département. Elles sont mises en place par le DDSIS, constituées de Sapeurs-Pompiers cavaliers auxquels se joignent certains jours un agent de l'ONC. Elles sillonnent les zones à haut risque du Département (Espinouze, Caroux, Minervoix, Montpellieret, Gardiole). Une douzaine d'équipes de 2 cavaliers patrouillent ainsi à travers bois en empruntant des chemins non praticables par des véhicules selon des itinéraires variés. Occupant chacune un secteur défini par le CODIS, elles sont en liaison avec l'ensemble du réseau, plus la gendarmerie territorialement compétente. En effet, leur mission, en plus de signaler fumées ou feux et de renseigner les promeneurs, est "d'occuper le terrain" et de le rendre insécurisant pour d'éventuels incendiaires.

▲ LA CELLULE AERIEENNE DE PREMIERE INTERVENTION

Elle fait partie des moyens départementaux d'intervention et se compose de 3 avions légers bombardiers d'eau (1200 litres + moussant) : 2 GRUMMAN et 1 CESSNA AG CAT. Ils viennent compléter les RAV des Trackers déconcentrés (cf. art. à ce sujet), notamment pour la partie centrale du département. Leurs missions sont :

- surveillance des zones sensibles, notamment en cas de risque très sévère, détection et intervention sur toute fumée suspecte ;
- attaque des feux naissants ;
- transmission d'informations au CODIS, aide à la décision de celui-ci dans l'engagement des moyens de lutte et leur guidage, relais-radio pour la transmission des messages.

R. GOURDIN

Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts, DDAF Hérault

- RAV : Reconnaissance à Vue
- CCFM : Camion Contre Feux Moyens
- VLTT : Véhicule Forêt Tout Terrain
- CCGC : Camion Citerne Grande Capacité
- CCF : Camion Citerne Feux de Forêts
- ONC : Office National de la Chasse

La vigie de Valliguières (Gard)

Elle a été mise en service en juillet 1987, pour couvrir un massif boisé de 8000 ha, qui est l'un des plus combustibles du Gard. Son montage, spectaculaire, est un bon exemple de collaboration. Le financement a été assuré par le Ministère de l'Agriculture, le Conseil Général du Gard, et EDF qui a mis à disposition de l'ONF une carcasse de pylône de 120 kv. La Commune de Valliguières a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage, l'ONF (Centre de Nîmes, secteur d'Uzes) a assumé la maîtrise d'œuvre des travaux, et EDF a participé au montage ; en effet, ce type d'opération contribue à améliorer son image de marque, et constitue ici une contre partie au risque que fait courir aux forêts locales le poste géant de Tavel. Le poste de guet, situé à 23 m du sol, est en liaison avec le CODIS et les patrouilles du département.

J. GRELU

Chef du Centre ONF Nîmes

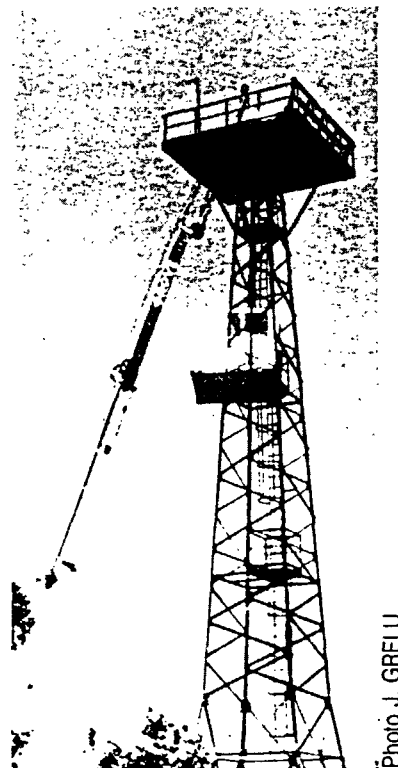


Photo J. GRELU

«PINUS 2 DE VIGIE FUMEE SUSPE»

Dans les Bouches-du-Rhône, 70 paire

Pour le choix de l'implantation des vigies : la cartographie des zones vues et non vues

On l'a vu, les vigies constituent l'ossature d'un réseau de détection. Mais ces tours et leur équipement coûtent cher, et leur implantation doit être choisie de manière optimale, afin que la superficie des zones sensibles observées par ce réseau soit la plus vaste possible. Une note technique du CEMAGREF décrit avec précision les méthodes d'analyse des zones vues et cachées, la détermination d'un réseau optimal et l'étude de son efficacité. De plus, il semble possible d'améliorer la technique décrite, basée sur l'utilisation manuelle de cartes, par l'emploi de fonds de cartes numérisées vendus par l'IGN. Bibliographie : CTGREF, Division DFCI.- Protection des forêts méditerranéennes contre l'incendie : choix de l'implantation des postes-vigies fixes ; Note Technique n°4.- Aix-en-Provence, 1978, 35p.

POSTES DE GUET SUR L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS DE L'ENTENTE

REGION	DEPART.	NOMBRE
PACA	04	—
	05	—
	06	17
	13	35
	83	5
	84	2
CORSE	2A	18
	2B	13
LANGUE-DOC ROUS-SILLON	11	10
	30	13
	34	20
	48	4
	66	7
RHÔNE ALPES	07	4
	26	1

Chiffres de 1987, regroupant vigies principales et complémentaires

Pendant la saison à risques, chaque jour, 35 vigies composent le réseau départemental de détection des feux de forêts et sont armées chacune par une équipe de deux personnes ; on distingue :

- **13 vigies principales** érigées par la DDAF sur les principaux points hauts du département. Ce sont sept bâtiments en dur, à la fois salle de guet et local de vie, et six miradors. Ces vigies sont armées par du personnel dépendant de la DDSIS.

- **22 vigies complémentaires** (miradors, bâtiments en dur mais sans local de vie, guérites...) tenues par les forestiers-sapeurs et les FSIRAN ex-harkis pour 18 d'entre elles, par les sapeurs-pompiers pour les 4 autres.

Il n'est guère de sites du département qui échappent à la vigilance de ce réseau.

Positionnées sur un point dominant, ces vigies **détectent, localisent, alertent et décrivent**. Grâce à leurs cartes DFCI au 1/100 000^e et au 1/25 000^e, ils localisent avec précision la fumée suspecte par les coordonnées chasse (KD64DG point 2 par exemple) ainsi que par le lieu-dit ou des repères caractéristiques. Sur le réseau radio de prévention, réservé exclusivement aux vigies et aux patrouilles forestières de prévention, les guetteurs passent le message d'alerte "fumée suspecte en KD..." à destination de «PINUS 2», la vigie directrice du Grand Puech, qui seule peut répercuter l'alerte sur le CODIS qui déclenche l'intervention des services de secours, sapeurs-pompiers en détachement avancé et centres de secours.

Le message d'alerte transmis par la vigie à «PINUS 2» sur la fréquence de prévention a été dans le même temps entendu par les patrouilles forestières de prévention mises en place dans le

cadre du contrat de plan Etat-Région (patrouilles 4L traditionnelles et patrouilles type DANGEL dotées d'une réserve d'eau de 600l) : ainsi, la patrouille de première intervention qui a la charge de "couvrir" le territoire dans lequel est apparue cette fumée peut se rendre sans délai sur ce départ de feu et à l'aide de ses moyens propres, tenter de l'éteindre ou de la contenir en attendant l'arrivée des pompiers... mais ceci est un autre sujet.

Détecter, localiser, alerter... et décrire, cette dernière mission est précieuse aussi : les guetteurs en effet vont suivre l'évolution de cette fumée, va-t-elle prendre de l'ampleur, une couleur plus sombre ? ou au contraire, rester blanche, de faible importance ? Serait-ce un brûlage ou un barbecue... ? Si par malheur le feu se développe, la vigie en décrira l'évolution et la progression, ce qui aidera le directeur des secours. Ajoutons encore que la vigie reçoit bien les messages radio provenant des patrouilles terrestres et fait facilement relais entre elles, redonnant ainsi bouche et oreilles à des patrouilles parfois isolées par le relief et augmentant leur présence et donc leur efficacité.

Dans certains cas, l'alerte est donnée par un particulier sur le "18" au centre de secours local et on a pu se demander si ce vaste réseau de vigies était vraiment nécessaire. La réponse est, sans aucun doute, affirmative. Certes, les particuliers donnent l'alerte, mais parfois ce sont de fausses alertes, la localisation n'est pas toujours très précise ; en tout cas, elle n'est pas normalisée en coordonnées chasse, elle ne passe pas par le circuit logique décrit ci-dessus : détection, vérification, localisation, alarme et déclenchement à la fois de la patrouille préventive et des services de secours. Enfin, elle ne

STE ANNE, COTE EN KD 64 E2...»

d'yeux surveillent la forêt...

services de secours. Enfin, elle ne donne aucune information sur l'évolution du sinistre et elle ne peut évidemment pas faciliter la communication entre les patrouilleurs, comme le font les vigies.

Les chiffres de la saison 1987 nous confirment l'efficacité et la rapidité du dispositif de vigies : sur les 145 éclosions enregistrées, le réseau de surveillance a détecté 128 départs de feu, soit une efficacité de 88 % ; 8 autres départs ont été signalés par les patrouilles forestières de prévention : le dispositif préventif a ainsi détecté 136 des 145 éclosions, soit 94 % des départs de feu.

Dans ces conditions, il est logique qu'au titre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, d'importants crédits aient été réservés pour améliorer le réseau de vigies : ainsi, grâce aux deux programmes 1987 et 1988, un peu plus de 2 000 000 F ont permis de construire deux vigies en dur (Montagnette et Régagnas) et 8 miradors ou bâtiments de guet et de réaliser des travaux de confortement et d'aménagement dans les vigies plus anciennes. Déjà le projet de programmes du Conservatoire 1989 prévoit de construire cinq miradors ou bâtiments de guet en remplacement d'installations sommaires ou encore inexistantes : pour être efficace, en effet, le guetteur doit travailler dans de bonnes conditions, être à bonne hauteur et protégé correctement du soleil et du vent.

A contrario, ne nous étonnons pas que les programmes du Conservatoire de la forêt méditerranéenne n'aient consacré qu'un petit crédit au guet aérien : le réseau terrestre couvrant à peu près l'ensemble du territoire départemental, la valeur ajoutée par un guet aérien reste limitée.

Rappelons enfin, qu'à ce réseau officiel départemental de détection,

s'ajoute un certain nombre de vigies assurées par les Comités Communaux Feux de Forêts et par les Scouts de France.

Détecter vite et précisément grâce à un réseau de vigies structuré et efficace, - dans ce domaine, les Bouches-du-Rhône ont mis en place un système performant comme nous venons de le voir ; **Intervenir très vite sur le départ de feu** - ce thème majeur a déjà fait l'objet d'un article dans ces colonnes* -, ce sont là deux des conditions nécessaires, hélas, pas toujours suffisantes, du succès dans la guerre du feu de forêt.

C. DEREIX

DDAF Bouches-du-Rhône

* Informations DFCI n°3

LES CHIFFRES DE PROMETHEE
SUR LES DIFFERENTES ORIGINES
DE L'ALERTE (1973-1987)
sur l'ensemble des départements de
l'Entente

ORIGINES	NOMBRE DE FEUX	SUPERFICIES TOTALES
Vigies	1.583	44.747 ha
Police Gendarmerie	4.034	37.800 ha
Population	18.939	156.655 ha
Patrouille	402	5.240 ha
Moyens aériens	258	5.917 ha
Autres	2.999	32.065 ha

Remarques . Il est quelquefois difficile, à partir de fiches, de remonter jusqu'à l'origine exacte de la détection car on connaît surtout l'élément qui a donné l'alerte*. C'est ainsi que les incendies "attribués" à la police-gendarmerie n'ont certainement pas tous été détectés par ce moyen, la police-gendarmerie restant avant tout un vecteur de l'alerte. Durant la période étudiée (15 années) les "stratégies" en matière de détection ont évolué (ex : mise en place de RAV). On relève, dans le fichier Prométhée, 15 500 incendies pour lesquels l'origine de la détection n'est pas indiquée.

* Détection : découverte d'un feu. Alerte : prévenir les sapeurs-pompiers. Ex. : vigie : il ne se passe que quelques secondes entre détection et alerte. Population : le délai peut être beaucoup plus important.



photo R. Schriano

La vigie forestiers-sapeurs de la Quille, construite par ces derniers

LA RECONNAISSANCE A VUE (R.A.V.)

En période de risque très sévère, les moyens aériens de la Base Aérienne Sécurité Civile de Marignane participent de façon intense à la détection et à l'extinction de feux naissants.

Ces missions de "guet armé" sont plus particulièrement dévolues aux TRACKERS.

Ces appareils, déconcentrés par binômes sur les bases de Carcassonne, Nîmes, Le Luc, Nice et Bastia, orbitent par paire sur des circuits pré-définis. Ils décollent à la demande du Préfet du département d'accueil après concertation avec les autorités des départements survolés et en accord avec le CIRCOSC qui harmonise les heures de décollage afin d'échelonner les temps de reconditionnement et éviter, ainsi, que tous les avions soient immobilisés au sol en même temps.

Les autres moyens aériens, DC 6, FOKKER et aussi CANADAIR,

dans le cadre des R.A.V. côtières, sont mis en action directement par le CIRCOSC sur des itinéraires qui ne sont pas figés et qui peuvent varier en fonction des risques météorologiques par zone, de la disponibilité des appareils déconcentrés et de leurs créneaux de reconditionnement.

L'intervention des avions en R.A.V. obéit à des règles strictes. Elle peut se faire sur un départ de feu détecté directement par l'appareil en R.A.V. ou sur un renseignement émanant du CIRCOSC ou d'un CODIS.

Dans tous les cas, l'attaque est précédée d'un compte-rendu succinct du pilote sur une fréquence veillée conjointement par le CIRCOSC et le CODIS concerné. L'autorisation d'attaque émane toujours de l'autorité départementale.

M. CZIKAN

Bureau Opérations CIRCOSC

Pour recevoir ce bulletin régulièrement, veuillez détacher et renvoyer ce papillon*

NOM

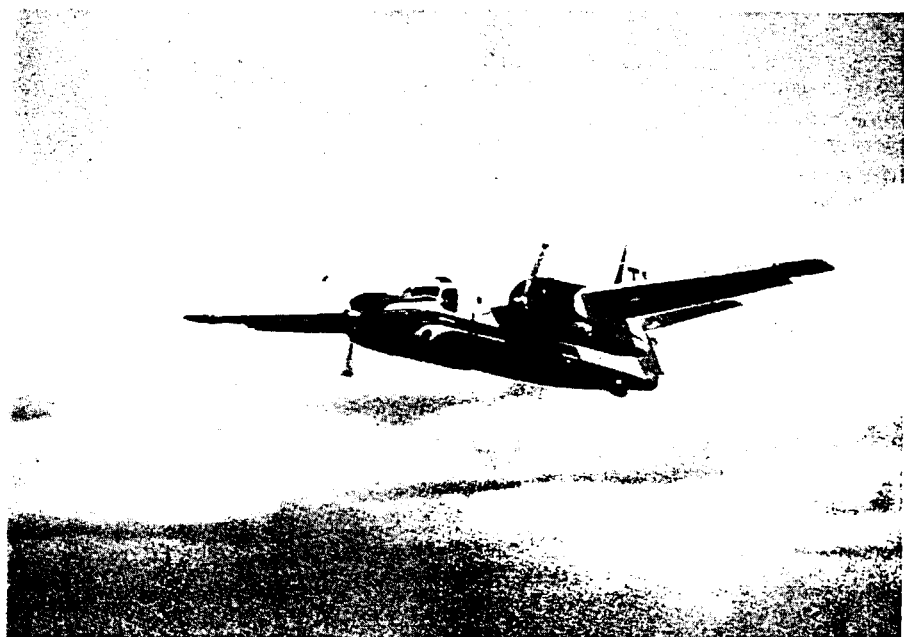
ADRESSE

Remarques et suggestions

Autres personnes auxquelles ce bulletin peut être adressé :



DOCUMENTATION FORET MEDITERRANEE & INCENDIE - CEMAGREF - B.P. 31 - 13612 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01. Tél. 42.28.93.10



GRUMMAN TRACKER en vol. Capacité 300l.

Photo PELICAN INFOS 88.

LES AUTRES MOYENS CONTRIBUTANT A LA DETECTION



Photo M.T.

L'Ecureuil "Vigilance"

En effet, tous n'ont pas été évoqués dans les articles précédents.

LES SCOUTS

En 1987, 1700 d'entre eux ont, dans plusieurs départements, assuré une mission de guet, soit sur des vigies fixes, soit comme accompagnateurs à bord des Dangel. Ils participent également à des patrouilles d'information, en cyclomoteur ou à pied. Leur action est soutenue par le Conseil Régional PACA.

LES "PILOUS" VERTS

Mis en place dans les Bouches du Rhône à l'initiative du Secrétaire d'Etat aux Rapatriés en collaboration avec l'Entente Interdépartementale, une vingtaine de jeunes gens, fils de Harkis, patrouillent à bord de 9 véhicules loués pour les 2 mois critiques. Leurs appels radio sont coordonnés par un responsable de l'Entente, et l'organisation en a été déléguée à la société "Forêt Plus".

LES CASQUES VERTS

Limitée au Var en 1987, l'opération s'est étendue cette année : 60

motos dans le Var, 40 en Corse, une dizaine dans les Alpes Maritimes. Financée à 60 % par des entreprises privées et à 40 % par le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, elle mobilise 110 recrues patrouillant à moto sur 200 000 ha de massifs.

"VIGILANCE EN FORET"

Lancée en 1987 par le Conseil Régional PACA dans le cadre de sa politique forestière pour informer, prévenir et sensibiliser, et surtout exercer une surveillance renforcée durant les périodes à haut risque, cette opération s'est étendue en 1988 de 5 à 8 massifs forestiers : Alpillès, Luberon, Ventoux, Ste Victoire, Ste Baume, Maures, Estérel, Tanneron. Les moyens mis en œuvre, qui participent à la détection, comprennent :

- un hélicoptère Ecureuil financé grâce au concours de la SOREFI PACA représentant les Caisses d'Epargne de la Région PACA, avec à son bord un officier observateur du CIRCOSC.
- des moyens au sol : 8 véhicules équipés de radios avec à leur bord un agent de l'ONF et un bénévole.

S'accompagnant d'un large volet de sensibilisation de la population à la "Vigilance en Forêt" - campagne d'affichage, prospectus, film vidéo, journées d'animation avec jeux sur la forêt -, cette opération se veut un plus dans le dispositif existant ; l'Etat et la CEE se sont associés à cette démarche.

Outre la détection, toutes ces opérations donnent lieu à des interventions "courtoises", généralement bien reçues du public. Autant d'occasions de rappeler encore que la prévention, c'est l'affaire de tous.

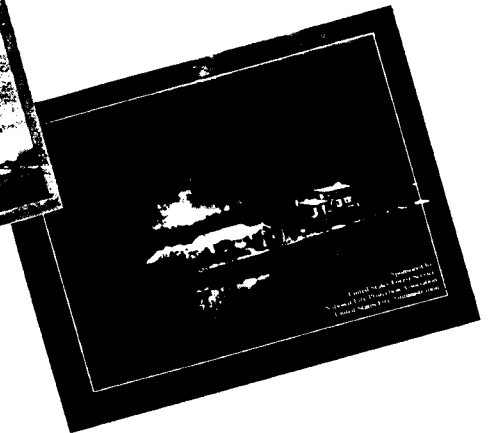
Compte-rendu d'intervention sur feu naissant par une patrouille forestière "Dangel"

Le 5 juillet 1988, la patrouille "Dangel" B2, armée par deux ouvriers FSIRAN* de l'ONF des Bouches du Rhône, MM. LAIDANI et MESSAOUDENE, stationne près de Mimet, dans son secteur.

- 15h54mn : la vigie directrice du Grand Puech, signale un départ de feu sur la Commune de Saint-Savournin, lieu dit Puits Léonie, coordonnées KD 62 A 4.
- M. Laidani prévient la vigie du Grand Puech et passe le message suivant : "Nous dirigeons sur le départ du feu de Saint-Savournin Puits Léonie", puis le véhicule démarre : "Le plus rapide ce sera en passant par Saint-Savournin et la Valentine, il y a bien 4 kms à parcourir". Maintenant, les occupants aperçoivent la fumée qui tout à coup devient plus foncée : "La pinède est attaquée".
- 16h, soit 6 minutes après l'alerte : la patrouille arrive, M. Laidani prévient à nouveau le Grand Puech, passe le message suivant : "Arrivés sur les lieux" et démarre le motopompe. M. Messaoudene saisit la lance et commence à escalader le talus très abrupt à gauche du feu et à arroser la pointe du feu qui a déjà parcouru une vingtaine de mètres, d'abord dans l'herbe en bordure de route et maintenant dans la forêt.
- Les occupants du Dangel replient leur tuyau et passent le message : "Partons faire le plein d'eau et reprenons notre patrouille". Il est 16h31mn. La patrouille 4L de coordination arrivée sur les lieux procède à l'évaluation : 2500 m² brûlés (broussailles et quelques arbres) ; 500 ha de forêt étaient menacés par ce feu.

Rapport de M. J.C. COURT
ONF Aix

* Forestiers de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord, dénomination officielle des Harkis.



PELICAN, infos 88

N°2 de la Revue Annuelle de l'Amicale des Pompiers du Ciel, 66 p. + illustrations

Vient de paraître : "PELICAN, infos 88", le numéro 2 de la Revue de l'Amicale des Pompiers du Ciel. 66 pages avec de très belles illustrations photos sur nos moyens aériens, avec notamment les articles suivants : les bombardiers d'eau de demain, historique sur les amphibies, les Trackers et DC6, et les 25 ans de la base, les hélicoptères bombardiers d'eau, les mécanos...



Le feu sacré

DURAND (Mireille), Aix-en-Provence
EDISUD, La Calade, RN 7, 13090,
1988, 194 p.

Ce livre est un roman qui présente la particularité d'avoir été écrit en collaboration entre l'auteur, journaliste ayant côtoyé les hommes du feu pendant l'été 1987, et J. BONNEVAL, pilote à la Sécurité Civile et conseiller technique pour les questions aéronautiques. Précisons que la moitié des droits d'auteur sont cédés à l'Amicale des Pompiers du Ciel, et à l'Entente qui consacrera ces sommes à l'information. Les héros de ce roman sont les pilotes de bombardiers d'eau et les sapeurs-pompiers, dépeints dans une lutte contre un feu gigantesque, symbolique, qui se déchaîne et déchaîne les énergies. Le feu sacré, c'est à la fois l'ensemble des forces cachées sous l'élément naturel, et celui qui anime les personnages. Par delà le contenu romanesque, l'ouvrage peut constituer une initiation aussi accessible qu'agréable aux aspects techniques de la lutte contre les incendies, et de la vie de ses acteurs.



El Bosc : la forêt Nord-Catalane menacée

Société Catalane de Botanique et d'économie végétale, B.P. 2033, 66011 Perpignan cédex, - 1987, 171 p.

Considérant que "la forêt catalane souffre du profond mépris qu'on lui témoigne pour n'être ni belle ni rentable", et alarmés par les 30 000 ha de végétation incendiés en dix ans, les auteurs entreprennent une présentation globale du patrimoine forestier et des problèmes qui s'y posent. Une première partie décrit notamment les écosystèmes forestiers méditerranéens et leurs caractéristiques dans les Pyrénées-Orientales, la seconde partie est consacrée à la prévention pratique et à l'intervention, évoquant les différents problèmes, les choix effectués et discutant des diverses solutions.

Wildfire strikes home !

The Report of the National Wildland/Urban Fire Protection Conference
U.S. Forest Service ; U.S. Fire Administration ; National Fire Protection Association, 1987, 89p.

Ce document a été élaboré à l'issue de la conférence sur la protection contre les incendies des "interfaces" villes - espaces naturels, qui s'est tenue en 1986, à la suite de la saison des feux 1985 aux USA où on eut à déplorer la destruction de plus de 1400 habitations par des incendies de forêts. En effet, on assiste depuis les années 70 à une importante urbanisation des espaces naturels et forêts à proximité des villes, sur des surfaces parfois importantes. Ces résidences secondaires ou principales sont très souvent construites en matériaux inflammables, ou avec des toits en bardeaux de bois. De plus, les Américains ont deux types de corps de sapeurs-pompiers : les urbains et les forestiers, gérés par des organismes différents. Dans les zones "mitées", ces 2 corps se retrouvent à la limite de leurs compétences. Aussi ce document essaie-t-il d'apporter les réponses. Une première section pose les problèmes évoqués plus haut. La seconde section évalue les difficultés que sont la non-information du public et les conflits d'intérêts entre groupes sociaux, particuliers et administrations, dans un environnement susceptible de brûler périodiquement. La dernière section aborde les solutions potentielles. Elle évoque les relations entre propriétaires, services d'incendie, législateurs, aménageurs et promoteurs. On y souligne l'importance de la recherche et de l'information, et surtout de la prise de conscience par le public. Enfin des consignes sont données pour la prévention par la conception d'habitations plus sûres, à la fois par leur construction et par l'aménagement de leur extension.

N.B. : Le titre est un jeu de mots intraduisible signifiant à la fois que "les feux de forêts font mouche" et "qu'ils détruisent des habitations".